

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Prolongation permission de voirie Le Perray

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande de prolongation d'un arrêté de circulation en date du 18 septembre 2024 de l'entreprise OPERA TP, domiciliée 5 rue du Tertre 44470 CARQUEFOU, pour effectuer des travaux de terrassement au lieu-dit Le Perray à Le Pallet (44330),

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'Entreprise OPERA TP est autorisée à occuper le domaine public du Mercredi 02 octobre 2024 et ce jusqu'au Vendredi 04 octobre 2024, pour des travaux de terrassement au n°17 Le Perray à Le Pallet.

A cette occasion, la circulation sera réglementée par feux tricolores

Le stationnement et l'accès aux piétons seront interdits au droit du chantier

La vitesse sera limitée à 30 Km/heure

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise OPERA TP.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vallet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

20 SEP. 2024

Au Pallet, le 19 septembre 2024

Le Maire,

L'adjoint à l'urbanisme et à la voirie,

